RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03996
Numéro SIREN : 799 292 842
Nom ou dénomination : CELENA

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2016 sous le numéro de dépôt A2016/015140

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

1963775

Dénomination : CELENA
Adresse : lieu-dit Saint-caprais 31330 Grenade -FRANCE-

n° de gestion : 2013B03996
n° d'identification : 799 292 842

n° de dépôt : A2016/015140
Date du dépôt : 16/09/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 19/08/2016

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE (Haute-Garonne)

1963775

CELENA
Société par actions simplifiée au capital de 532.000€
Siège social : lieudit Saint Caprais
(31330) Grenade
RCS Toulouse 799 292 842

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 AOÛT 2016

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize et le dix-neuf août, à 11 heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Mathieu ROSSI préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La société @EC AUDIT, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent l'intégralité des actions émises par la Société et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :
- la copie des lettres de convocation des associés,
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes par LRAR,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- le projet de statuts de la Société.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été tenus à la disposition des associés quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la présente assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs.

Le Président donne lecture de son rapport.

Puis, le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la décision prise par Monsieur Matthieu DUPRE de démissionner de son mandat de Directeur général de la

société, cette démission intervenant à compter de ce jour, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Mathieu ROSSI

